

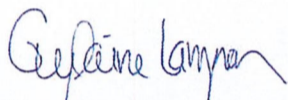
AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Guylaine Lampron, greffière-trésorière adjointe de la MRC du Val-Saint-François, que le Règlement numéro 2025-08 intitulé Règlement numéro 2025-08 établissant la répartition des dépenses budgétaires de la MRC du Val-Saint-François a été adopté à la séance du Conseil, le mercredi 10 décembre 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond ou en communiquant au 819 826-6505.

Ledit règlement entrera en vigueur suivant la Loi.

Donné à Richmond, ce 11 décembre 2025.



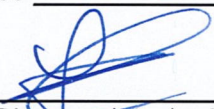
Guylaine Lampron
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 433 CM)

Je soussigné ME LYDIA LAQUERRE, directeur(trice) général(e) ou greffier(ière) de la Municipalité de STOKE, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public pour l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2025-08 intitulé Règlement numéro 2025-08 établissant la répartition des dépenses budgétaires de la MRC du Val-Saint-François, aux endroits fixés par le Conseil, le 13-01-~~10~~ 2026 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13-01 2026.





Directeur(trice) général(e) ou Greffier(ière)